

Séance du 20 décembre 2007

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*



**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Casenave à M. Causse

**ABSENT** : Mme Larran-Lange

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : VIE SOCIALE - Signature du Contrat Enfance-Jeunesse (2007-2010)

Monsieur Christian MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Contrat Enfance conclu entre la Ville de Bayonne et la CAF pour la période 2002-2006 est venu à échéance le 31 décembre 2006.

Tous les objectifs fixés ont été atteints, à savoir :

- accueil des enfants de moins de 6 ans au Centre de Loisirs de Balichon,
- organisation de temps de coordination (temps de partage d'expériences entre professionnels de la petite enfance), Journées Petite Enfance,
- mise en place de supports de communication (guide petite enfance, édition d'un CD),
- poursuite de la formation BAFA pour le personnel des accueils périscolaires dans les écoles,
- renforcement du soutien aux crèches haltes-garderies et centres de loisirs sans hébergement.

.../...

Les dépenses communales en faveur de la petite enfance (moins de 6 ans) qui s'élevaient à 853 269 € au 31/12/2001 ont été augmentées de 37 %, atteignant la somme de 1 165 742 € au 31/12/2006.

A travers ce contrat, la CAF a accompagné ces actions en finançant ces dépenses nouvelles à hauteur de 66 %.

Soucieuse de poursuivre une politique volontariste et de qualité en matière d'accueil des jeunes enfants, la Municipalité a souhaité contractualiser à nouveau avec la Caisse d'Allocations Familiales, par le biais du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), dispositif qui regroupe désormais les Contrat Enfance et Temps Libre, le public visé étant celui des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

Ce nouveau contrat sera moins favorable pour les communes puisque désormais les financements accordés tiendront compte :

- de la nature des actions, éligibles ou non éligibles comme auparavant mais avec une réduction du champ de l'éligibilité ;
- de leur prix de revient, qui est désormais plafonné pendant toute la durée du contrat ;
- du taux de fréquentation des structures, fixé à 70 % minimum pour les établissements d'accueil des jeunes enfants et 60 % pour les CLSH.

Par ailleurs, il fixe à 55 % maximum (au lieu de 66 %) le montant de la prestation de service enfance jeunesse versée aux communes, étant précisé qu'une dégressivité (3 % par an) est accordée pour les actions existantes.

Parmi les actions nouvelles qui ont été proposées par la Ville de Bayonne et retenues par la CAF, aux conditions ci-dessus énoncées, figurent :

- la création du pôle Petite Enfance St-Esprit (25 places),
- l'extension de la crèche Pyrène (+ 5 places),
- la création de la crèche Luma (12 places),
- la création d'un jardin d'éveil au Prissé (12 places),
- la création d'une structure d'accueil de jeunes enfants à Pinède (20 places).

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer pour une durée de 4 ans (2007-2010) le Contrat Enfance-Jeunesse, qui reprend le schéma de développement initial et l'actualise avec de nouvelles actions, sachant que le Contrat Temps Libre signé pour la période du 01/01/2005 au 31/12/2007 sera intégré au Contrat Enfance-Jeunesse en 2008.

Adopté.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.